

Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 septembre 2023

n° 095-23

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec CGLE relative à la réalisation de travaux des bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse*

- date de convocation le 08 septembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Josette Rémy

Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Vincent Boulnois à Pierre Duperier - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Brigitte Bochaton - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Martin Noblecourt à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Richel à Michel Dyen

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Eric Delhommeau - Christian Gogny - Max Joly - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Cécile Trahand - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 septembre 2023

délibération n° 095-23

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec CGLE relative à la réalisation de travaux des bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que par décision n° 066-22 du Bureau du 2 juin 2022, une convention de mandat, entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie (CGLE), a été approuvée pour la réalisation de travaux des bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse.

L'objet de la convention de mandat est d'assurer pour le compte de CGLE les travaux électriques suivants :

- créer des armoires électriques chez les locataires afin de résoudre les problèmes de disjonction en rajoutant des disjoncteurs et prises de courant en fonction des besoins des locataires (a minima, supprimer les multiprises),
- mettre en place les compteurs nécessaires et remonter ces informations sur un logiciel de suivi énergétique.

Après la signature de la convention de mandat, il a été décidé conjointement entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie de rajouter le remplacement d'une des armoires électriques des parties communes au périmètre des travaux.

De plus, entre l'estimation des travaux et les réponses des entreprises à l'appel d'offres, l'impact sur les coûts des matériaux a été important.

Par conséquent, le coût de l'opération s'élève aujourd'hui à 180 000 € TTC contre 150 000 € TTC estimé dans la convention de mandat initiale.

Il est donc proposé d'approuver cet avenant n° 1 à la convention de mandat avec Chambéry-Grand Lac Economie sur le périmètre du Parc d'Activités Côte-Rousse.

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la passation des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Vu la décision du Bureau n° 066-22 du 2 juin 2022 portant approbation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation de travaux des bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la réalisation des travaux au parc d'activités de Côte-Rousse,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

095-23

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec CGLE relative à la réalisation de travaux des bâtiments A, B et C du parc d'activités de Côte-Rousse
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 2 - Avenant
Date de l'acte :	15 septembre 2023
Annexe(s) :	Avenant 1 Conv° Mandat CGLE PACR Travaux électriques

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230915-lmc1H30082H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30082H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2023

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2023

Publication sur le site internet: vendredi 15 septembre 2023